

SYNTHESE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE

Projet de construction et d'exploitation, au titre d'un contrat de concession de type DSP, d'une station d'avitaillement GNV (gaz naturel véhicules) à l'Anjoly (Vitrolles) pour les besoins du dépôt des Bus de l'Etang et ouverte aux professionnels du transport.

La Métropole Aix-Marseille-Provence va organiser la création d'une station GNV (gaz naturel pour véhicules) à Vitrolles – l'Anjoly en 2018.

Ce projet permettra d'avitailer en GNV le nouveau dépôt des Bus de l'Etang construit en 2018 et de créer une station GNV publique, ouverte à tous véhicules, notamment les poids lourds (transports publics, marchandises, bennes à ordures, etc.).

Cette opération se réalise sur un emplacement stratégique pour les flux routiers métropolitains, sur la zone d'activités de Vitrolles L'Anjoly aux abords immédiats de l'autoroute A7 et du pont de l'Anjoly.

Le terrain est occupé par le parking public poids lourds de l'Anjoly, dont une parcelle a été détachée pour la construction du dépôt des Bus de l'Etang.

La future station GNV, qui sera construite et exploitée par un opérateur spécialisé, sera implantés entre le dépôt de bus et le parking poids lourds, ce dernier faisant l'objet d'un réaménagement qualitatif.

La Métropole d'Aix-Marseille Provence se met en conformité avec les obligations imposées aux collectivités territoriales par la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Elle met en application le programme défini dans son Agenda métropolitain de la mobilité adopté en décembre 2016. Celui-ci engage la Métropole vers le développement quantitatif et qualitatif de l'offre de services de transport public et vers une sortie progressive du diesel, avec un réseau mixte électrique - biogaz, pour les quelques 2000 cars et bus en circulation à faire évoluer.

Le montage contractuel retenu, qui paraît le plus adapté en l'espèce, consistera à faire réaliser et exploiter la station GNV au titre d'un contrat de concession de type DSP par un titulaire, choisi après publicité et mise en concurrence, auquel serait également confié la réfection, la gestion et l'entretien du parking poids-lourds.

Une procédure d'appel d'offre sera engagée pour aboutir à la signature d'une convention de délégation de service public pour la construction, la maintenance et exploitation de la station d'avitaillement GNV de l'Anjoly.

L'objet de la délégation de service public sera donc :

- de construire et d'exploiter la station GNV de l'Anjoly ;
- d'avitailer le dépôt des Bus de l'Etang attenant, en charge lente ;
- d'avitailer les poids lourds et autres véhicules, notamment les cars des lignes métropolitaines (Métroexpress,...), les flottes GNV des collectivités, les bennes à ordures) via une station GNV publique, en charge rapide ;
- de rénover et assurer la gestion du parking poids lourds existant sur le site.